



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
CABINET DU CHEF DE L'ETAT  
CELLULE DE COMMUNICATION

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR  
FELIX-ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, A  
L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU  
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE**

**Kinshasa, le 07 avril 2025**

---

+ 243 977 902 821 - [www.presidence.cd](http://www.presidence.cd) - [communication@presidence.cd](mailto:communication@presidence.cd) -  
@Presidence\_RDC Palais de la Nation, Av. Roi Baudouin / Gombe - Kinshasa / BP 201 Kin1

[www.presidence.cd](http://www.presidence.cd)



**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,  
Honorable Président du Sénat,  
Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement,  
Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle et Président du Conseil  
Supérieur de la Magistrature,  
Madame et Messieurs les Membres du Bureau du Conseil Supérieur de la  
Magistrature,  
Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux,  
Messieurs les Membres des Institutions d'Appui à la Démocratie,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Supérieur de la Magistrature,  
Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs,**

En ce jour solennel, je m'adresse à vous, en ma qualité de Magistrat Suprême, animé par le devoir et la responsabilité, avec gravité mais aussi avec espoir. Espoir que cette session de l'Assemblée Générale du Conseil Supérieur de la Magistrature soit une étape déterminante dans notre combat commun pour une justice équitable, intègre et indépendante.

Le 15 juillet 2023, à l'occasion de la clôture de la formation de la première promotion de nouveaux magistrats, j'exprimais ma profonde préoccupation face à l'état de notre justice. Depuis mon accession à la magistrature suprême, j'ai toujours affirmé ma conviction que la justice est le pilier central de notre Etat de droit. Une justice indépendante, efficace, protectrice des droits humains et rassurante pour tous.

Notre pays traverse une période critique. Aujourd'hui plus que jamais, la justice est appelée à jouer pleinement son rôle de protecteur. Les Saintes Ecritures, dans le livre des Proverbes, chapitre 14, verset 34, nous enseignent que : « La justice élève une nation. » Cette vérité biblique, profondément ancrée dans notre pacte républicain, résonne comme un appel à notre conscience collective. La justice est le rempart contre l'arbitraire, les abus ; elle est le véritable gage de l'équilibre social et la pierre angulaire de notre vivre-ensemble dans la paix.

C'est avec cette foi en la noblesse de votre mission que je vous appelle, une fois de plus, à renaître mais beaucoup plus à redonner espoir, à réaffirmer avec courage et fermeté votre rôle de sentinelle de la République. Car lorsqu'elle est entachée de corruption, gangrenée par les antivaleurs, la justice cesse d'être un recours et devient elle-même source d'injustice. Je l'ai dit et je le répète : la justice ne peut être le régulateur vers lequel accourent les citoyens que si elle-même rassure par sa vérité impartiale.



J'ai, à maintes reprises, dénoncé ces maux lors de mes adresses à la Nation, notamment en décembre 2024, et j'ai pris l'engagement de donner un nouvel élan à notre justice selon une stratégie claire : « L'homme qu'il faut à la place qu'il faut. »

C'est dans cet esprit que je salue la tenue de cette session ordinaire, la première depuis dix-sept ans. Elle symbolise le retour à la normalité institutionnelle, après une longue période dominée par des sessions extraordinaires. Je voudrais à cette occasion féliciter le bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature ainsi que son Président pour avoir relevé le défi d'organiser cette session ordinaire qui est aussi particulière car elle suit de près les deuxièmes Etats Généraux de la Justice, organisés pour évaluer et relancer les réformes entreprises depuis 2015.

### **Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Supérieur de la Magistrature, Distingués invités,**

A travers ces assises, je vous exhorte à œuvrer à l'édification d'une justice véritablement digne de notre Nation. Une justice à la hauteur des défis de l'heure. Une justice qui protège sans faillir, qui rassure sans faiblesse, et qui, avec courage, sanctionne toute atteinte aux droits fondamentaux de nos concitoyens. Dans un contexte marqué par les blessures profondes laissées par les conflits, notre peuple exige, avec force et légitimité, la vérité, la justice, l'équité et la réparation.

### **Mesdames et Messieurs de l'appareil Judiciaire,**

La République vous regarde. Elle attend de vous des actes clairs, des choix courageux (même s'ils sont parfois impopulaires), des décisions porteuses d'une rigueur morale et professionnelle irréprochable. Il vous revient de faire triompher, à travers vos délibérations, l'exigence d'une justice fondée sur la compétence, l'intégrité et l'efficacité. Il en va aussi du climat des affaires, moteur de tout développement.

A ce titre, le respect scrupuleux du principe de rotation des magistrats demeure essentiel, non seulement pour assurer l'équilibre territorial, mais aussi pour garantir une justice impartiale, dynamique et enracinée dans toutes les réalités de notre pays.

En effet, face à l'immensité de notre territoire et aux défis d'un effectif encore insuffisant, j'ai initié le recrutement de 5000 magistrats civils et militaires. Le deuxième groupe a été nommé par mes Ordonnances d'organisation judiciaire du 28 mars dernier. Il s'agit là d'une avancée majeure pour renforcer notre présence judiciaire sur tout le territoire national.



Cependant, renforcer les effectifs ne suffit pas. Il faut également améliorer les conditions sociales des magistrats. J'ai veillé à ce que le Gouvernement travaille étroitement avec le Conseil Supérieur de la Magistrature pour doter ce pouvoir des moyens nécessaires : fonctionnement effectif des chambres disciplinaires, indemnités de mutation, primes de brousse, prise en charge médicale et funéraire. Aujourd'hui, je me réjouis de constater que l'assurance santé pour les magistrats est devenue une réalité.

**Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs,**

L'indépendance judiciaire que garantit notre Constitution n'est pas un privilège personnel mais une responsabilité collective au service de notre peuple. Soyez donc les garants d'une justice qui assure, rassure, et surtout protège les droits fondamentaux de chaque citoyen.

Je vous appelle à faire preuve de rigueur et de courage dans vos décisions. La sanction, positive comme négative, au cœur de votre gestion, est appelée à jouer réellement le rôle de régulateur dans la société !

Nous devons arrêter avec l'impunité et toutes formes de trafic d'influence.

Avec les effectifs actuels, aucun déséquilibre dans les déploiements ne saurait être toléré. Les animateurs de la justice doivent être choisis avec discernement, sur la base de la probité morale, de la méritocratie et de la compétence. Le favoritisme doit être définitivement banni.

Le principe de rotation des magistrats est fondamental. Il garantit non seulement l'équité, mais aussi l'intégrité et l'efficacité dans l'exercice de vos fonctions.

Le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'application effective des résolutions issues de vos travaux. L'indépendance constitutionnelle du pouvoir judiciaire est non négociable. En tant que garant du bon fonctionnement des institutions, je veillerai personnellement à la préservation de cette indépendance. Mais j'invite aussi les magistrats à se souvenir que cette indépendance n'est pas un privilège : elle est un devoir envers le peuple.

C'est ici l'occasion de rappeler le pouvoir disciplinaire sur les magistrats, reconnu au Conseil Supérieur de la magistrature, qui ne doit pas être exercé avec complaisance, ou qui ne peut être à géométrie variable. Il est temps de mettre fin à cette notion de double standard au sein de la magistrature car dire le droit n'est pas synonyme d'être au-dessus de la loi, ou de l'appliquer à sa convenance.

A vous également, Mesdames et Messieurs du bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature, je vous rappelle que la loi s'applique à tous.

Aussi, j'appelle à un partenariat renforcé entre le Gouvernement et le Conseil Supérieur de la Magistrature pour poursuivre ensemble les réformes nécessaires à l'élévation de notre justice.

### **Mesdames et Messieurs du Pouvoir judiciaire,**

J'ai foi en votre engagement. J'ai foi en votre capacité à faire renaître notre justice. Que ces assises marquent le point de départ d'une ère nouvelle, celle d'une justice digne, forte, impartiale.

Sur ce, je déclare ouverte la Session ordinaire de l'Assemblée Générale du Conseil Supérieur de la Magistrature.

**Que vive le Pouvoir judiciaire !**

**Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo et son Peuple.**

**Je vous remercie.**

